

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

LA SEANCE EST OUVERTE

Plan d'accompagnement de la thermographie aérienne infrarouge de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son Plan Climat, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite engager sur son territoire une dynamique visant à la maîtrise des consommations énergétiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle a donc décidé, par délibération n°2008/0438 du 18 juillet 2008, de réaliser une thermographie aérienne infrarouge sur l'ensemble des zones urbanisées du territoire communautaire.

Cette opération consiste à survoler une zone habitée à faible altitude (environ 400 m) à l'aide d'un avion équipé d'une caméra infrarouge. Une cartographie de la zone survolée est ensuite réalisée, après traitement et analyse des données. Les cartes infrarouges en couleur ainsi élaborées permettent de visualiser les déperditions des bâtiments sur une échelle de couleur, et d'évaluer ainsi la qualité de l'isolation des bâtiments (essentiellement les toitures).

Le survol a pu être réalisé au cours du mois de février 2009 sur l'ensemble du territoire, grâce à des conditions météorologiques favorables : température au sol inférieure à 5°C, absence de précipitations 24 h avant le survol, ciel complètement dégagé, vent faible ou nul.

1. Communication et sensibilisation aux économies d'énergie

La thermographie aérienne est avant tout un outil de sensibilisation aux économies d'énergies, et un excellent support de communication à l'attention des particuliers et des acteurs publics et privés locaux.

Un plan de communication a, par conséquent, été élaboré pour mettre en œuvre une communication adaptée sur le Plan Climat de la Cub, sur la thermographie aérienne infrarouge et sensibiliser les particuliers et les acteurs locaux aux économies d'énergie, notamment dans le bâtiment.

Ce plan de communication est basé sur différents médias :

- Internet, avec la création d'un site présentant l'opération de thermographie aérienne et permettant la visualisation en ligne des cartes infrarouges réalisées,
- un livret d'information sur la démarche Plan Climat de la CUB et l'opération de thermographie aérienne infrarouge,
- les médias CUB : *le journal de la CUB* et le *CUB'Echo* (journal interne),
- la presse, et notamment la presse locale, au travers d'articles sur la thermographie et de communiqués de presse,
- un relais dans les médias audiovisuels (radios, TV, ..),
- un stand de présentation des résultats de la thermographie.

Le point d'orgue de la communication sera le **lancement officiel à l'occasion de la Foire Internationale de Bordeaux** du 16 au 25 mai 2009. Un stand permettra d'expliquer le contexte et le principe de l'opération et des bornes informatiques permettront de visualiser les cartes infrarouges des bâtiments.

Ce stand, conçu pour être **réutilisable et itinérant**, pourra ainsi faire l'objet d'une exposition, ultérieurement, par exemple dans le hall de la CUB, et sera mis à disposition des communes qui le désirent pour réaliser un évènement sur la thermographie auprès de leurs citoyens.

La seconde ambition du plan de communication est la **diffusion la plus large possible des résultats**, rendue possible au travers du **site internet** conçu pour être le plus pédagogique possible, qui donnera la possibilité à chaque citoyen de zoomer à l'échelle de son habitation pour visualiser les images infrarouges de sa toiture.

Le livret d'information reprendra la plupart des informations du site internet, en fera la promotion et pourra être mis à disposition des communes.

2. Composantes du plan d'accompagnement proposé

En complément de la campagne de communication qui accompagnera cette opération, il est proposé de mettre en place un plan d'accompagnement, comprenant notamment un dispositif de conseil et d'informations à l'attention des particuliers, mais également des communes et des bailleurs sociaux.

Actions à destination des particuliers

Les cartographies infrarouges des bâtiments nécessitent une certaine expertise pour être analysées et interprétées correctement.

Il est donc nécessaire de prévoir, pour les particuliers, cible prioritaire de cette opération, un accompagnement à la lecture des cartes infrarouges et les conseiller dans les travaux d'économies d'énergie réalisables sur leur habitation.

Le réseau des Espaces Info Energie (EIE), structures dédiées au conseil en énergie, a été initialement déployé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), en partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde.

L'activité des EIE est définie par une charte, qui donne le cadre général de son activité (principes déontologiques : gratuité, objectivité, neutralité, indépendance, pas de maîtrise d'oeuvre, pas d'actes commerciaux).

Sur le territoire de la CUB, il existe un réseau de 5 EIE (3 à Bordeaux, 1 à Artigues et 1 à Mérignac) pour 6 postes de conseillers info énergie au total (actuellement : moins d'1 conseiller pour 100.000 habitants).

Il est proposé de s'appuyer sur le réseau des Espaces Info Energie présents sur la CUB pour apporter aux particuliers un accompagnement à la lecture et l'interprétation des résultats de la thermographie, ainsi que des conseils personnalisés sur les travaux à engager et les aides financières existantes.

La thermographie aérienne infrarouge va en effet avoir, lors de sa médiatisation et lors de la communication des résultats, un impact significatif sur les demandes de particuliers auprès de ces structures.

Dans le cadre de ce plan d'accompagnement, il est donc proposé de créer, au sein de ces structures un **service EIE dédié à la thermographie de la CUB, composé de 2 conseillers** pour une durée de 24 mois.

Ce service spécifique permettra ainsi de répondre à cet afflux de demande, et d'associer le réseau des EIE à la campagne de thermographie aérienne de la CUB dans les meilleures conditions.

La plus value d'un service EIE dédié est de permettre **l'animation de l'opération**, et ainsi de **l'inscrire dans la durée** au travers de :

- la création d'un numéro d'appel téléphonique (type numéro vert) « info thermographie » pour une mise en relation directe avec les EIE concernés,
- la création de permanences délocalisées dans les mairies pour informer les particuliers sur les économies d'énergie réalisables,
- la présence de conseillers EIE sur des expositions sur la thermographie aérienne qui pourraient être organisées par les différentes communes ou la CUB.

La mission consistera, auprès des particuliers, en une aide à la lecture et à l'interprétation de la photo aérienne infrarouge de leur habitation et à les accompagner dans leurs projets (infos et conseils personnalisés).

Il est donc proposé de lancer, en collaboration avec l'ADEME, un appel à candidatures auprès des Espaces Info Energie existants pour identifier les structures intéressées pour mettre en place ce dispositif.

Le service dédié à la thermographie aérienne infrarouge de la CUB s'inscrirait donc pleinement dans le dispositif des EIE existants et en respecterait les principes et la charte.

Il est proposé que ce dispositif soit cofinancé par les partenaires historiques de ces structures (ADEME, Région et Conseil Général) et la Communauté Urbaine, avec l'aide du FEDER.

Le coût de cette action reviendrait pour la CUB à environ 30 % d'un montant de 200.000 €, soit 30.000 € par an sur 2 ans.

Budget prévisionnel pour une durée de 24 mois :

DEPENSES	€ H.T.	RECETTES	€ H.T.
2 postes de conseillers EIE en année 1	100.000	Communauté Urbaine	60.000
2 postes de conseillers EIE en année 2	100.000	ADEME	60.000
		FEDER	40.000
		Conseil Régional	20.000
		Conseil Général	20.000
TOTAL	200.000	TOTAL	200.000

En cohérence avec l'opération menée sur la Ville de Bordeaux par la Jeune Chambre Economique, il est proposé de mettre à disposition les résultats de la thermographie pour l'ensemble de l'agglomération auprès de la Maison éco-citoyenne de Bordeaux.

Actions à destination des acteurs publics

La thermographie aérienne infrarouge est réalisée sur l'ensemble des communes de la CUB.

Les cartes infrarouges seront, par conséquent, transmises à chacune des communes. Celles-ci seront donc invitées à une diffusion la plus large possible des résultats auprès de leurs citoyens, à partir notamment de supports de communication mis à leur disposition : livret d'information et stand itinérant, mais aussi permanences et conseils par les EIE.

Les initiatives ainsi mises en œuvre localement devraient permettre de démultiplier l'effort d'information et de sensibilisation des particuliers aux économies d'énergie.

En complément, l'Agence Locale de l'Energie, dans le cadre de son programme annuel et en partenariat avec les différents services municipaux, proposera d'examiner les résultats de la thermographie sur les bâtiments communaux.

Cette analyse pourra, le cas échéant, permettre d'engager les communes dans une démarche d'amélioration des performances énergétiques de leur patrimoine et/ou de réaliser des diagnostics plus approfondis des bâtiments qui auront été identifiés comme les plus déperditifs.

De la même façon, l'Agence Locale de l'Energie étudiera, avec les services de la Région et du Conseil Général, les résultats de la thermographie de leur parc de bâtiments construits sur le territoire communautaire.

Cette mission de l'ALE est prévue à son programme de travail 2009 avec la CUB.

Actions à destination des bailleurs sociaux, des entreprises et des copropriétés

Comme pour les acteurs publics, il est proposé d'accompagner les bailleurs sociaux dans l'analyse et l'interprétation des résultats de la thermographie sur l'ensemble de leur patrimoine bâti situé dans le périmètre d'étude.

Cet accompagnement, réalisé par l'Agence Locale de l'Energie pourra permettre d'approfondir avec les bailleurs sociaux les réflexions sur les performances du parc de logements sociaux actuel et d'envisager des démarches d'amélioration des performances énergétiques de leur patrimoine, et/ou de réaliser des diagnostics plus approfondis des bâtiments qui auront été identifiés comme les plus déperditifs.

Cette mission de l'ALE est prévue à son programme de travail 2009 avec la CUB.

Ce même accompagnement pourra être proposé auprès des entreprises et des copropriétés qui en feront la demande, sous réserve de respecter le plan de charge prévisionnel prévu avec l'ALE pour cette mission.

Actions avec les entreprises de la grande distribution

La démarche engagée par la Cub va susciter l'intérêt des particuliers pour l'isolation de leur habitation. Ceux-ci ne font pas tous le choix de passer par un artisan pour effectuer des travaux sur leur habitation. Un grand nombre de particuliers, pour des raisons de coût, le plus souvent, choisissent en effet de réaliser eux-mêmes les travaux et se tournent vers les magasins de bricolage pour s'équiper.

Des actions peuvent être envisagées avec les enseignes présentes sur la CUB.

Par exemple, lors des différentes manifestations organisées par les magasins de bricolage sur le thème du développement durable, un stand de l'EIE, composé de 2 personnes, pourrait apporter aux particuliers des informations grâce à la thermographie et des conseils en économie d'énergie.

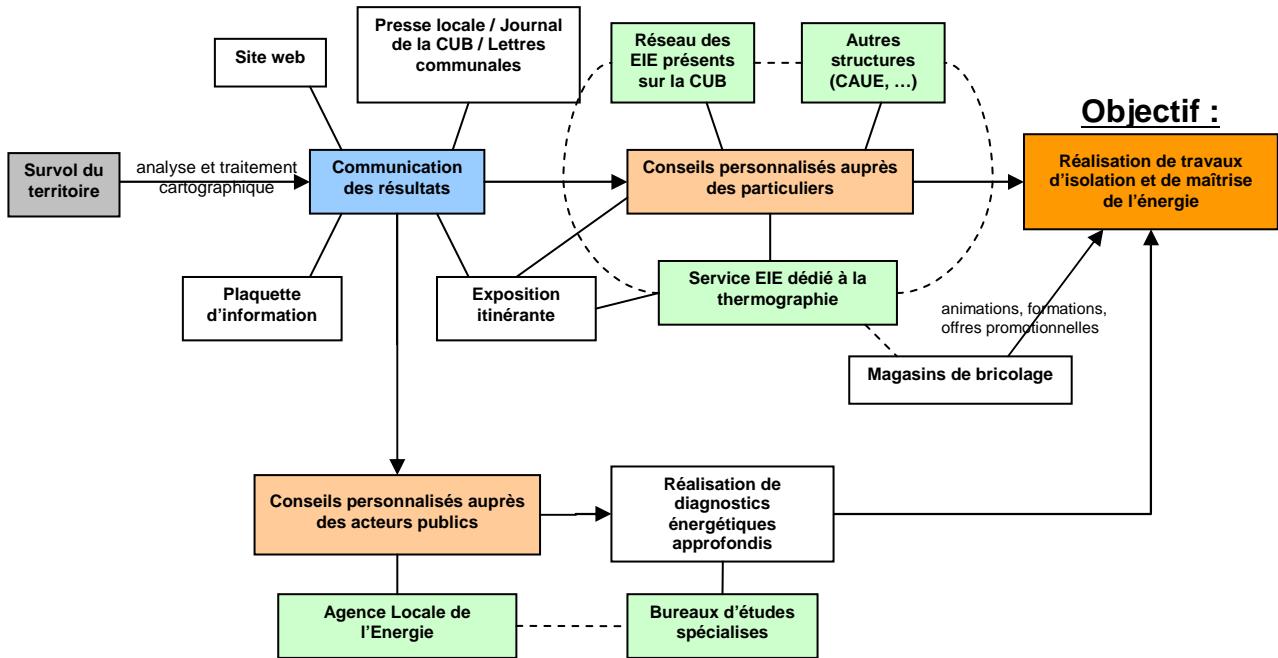
Une collaboration sera recherchée avec les différentes enseignes afin qu'elles s'engagent à proposer, par exemple :

- des réductions sur les matériaux d'isolation dans le cadre de la thermographie aérienne (sur présentation par exemple d'un justificatif de connaissance des résultats de la thermographie au travers du site web ou des espaces info énergie),
- des matériaux isolants innovants et écologiques,
- des séances de formation sur l'isolation,
- des animations sur l'isolation thermique des bâtiments et/ou la thermographie aérienne,
- ...

L'objectif de cette collaboration est double :

- permettre de favoriser localement les travaux d'isolation pour les particuliers réalisant leurs travaux eux-mêmes,
- permettre à la CUB d'avoir un indicateur sur les travaux d'isolation réalisés au travers du nombre de clients ayant bénéficié de la « réduction thermographie », et connaître auprès de la grande distribution, l'évolution des ventes d'isolants, permettant ainsi de mesurer l'impact de son action.

Schéma de présentation générale du plan d'accompagnement :



Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours, Budget Principal, Section de Fonctionnement, Chapitre 67, Article 6745, Fonction 8330, CRB D400, "subventions exceptionnelles", à hauteur de 30.000 Euros pour la subvention à attribuer pour l'année 2009. Pour celle à attribuer pour l'année 2010, une inscription budgétaire de 30.000 Euros sera demandée en section de fonctionnement du budget principal.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver le plan d'accompagnement de la thermographie aérienne infrarouge proposé,
- solliciter des subventions du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde, de l'ADEME et du FEDER,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2009

Mme Laure CURVALE